

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 14 du 26 mars 2015**

PARTIE PERMANENTE  
Administration Centrale

Texte 10

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 25 avril 2014 relatif au quartier général du cabinet civil et militaire du ministre de la défense.

Du 9 mars 2015

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 25 avril 2014 relatif au quartier général du cabinet civil et militaire du ministre de la défense.**

*Du 9 mars 2015*

NOR D E F D 1 5 5 0 3 5 3 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 25 avril 2014 (BOC n° 22 du 25 avril 2014, texte 1 ; BOEM 110.1.1.2).

*Référence de publication :* BOC n° 14 du 26 mars 2015, texte 10.

---

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié, portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et accords-cadres au ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2014 relatif au quartier général du cabinet civil et militaire du ministre de la défense,

Arrête :

L'arrêté du 25 avril 2014 est modifié comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. À l'article 1<sup>er</sup>. ; premier alinéa.

Au lieu de : « Le quartier général du cabinet civil et militaire du ministre de la défense assure le soutien de proximité du cabinet civil et militaire du ministre de la défense. » ;

Lire : « Le quartier général du cabinet civil et militaire du ministre de la défense assure le soutien de proximité du cabinet civil et militaire du ministre de la défense et du secrétaire d'État placé auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

*Le ministre de la défense,*

Jean-Yves LE DRIAN.